



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Information importante</b>	*** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. ***	
<b>Identificateur de produit</b>	CN872Series	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Synonymes</b>	HP XP231 Specialty Billboard Black Scitex Ink	
<b>Usage recommandé</b>	Impression jet d'encre	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1	
<b>Téléphone</b>	1-905-206-4725 ou 1-888-447-4636	
<b>HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-457-4209	
<b>(Ligne directe)</b>	1-760-710-0048	
<b>HP Inc. Customer Care Line</b>		
<b>(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-474-6836	
<b>(Ligne directe)</b>	1-208-323-2551	
<b>E-mail:</b>	hpcustomer.inquiries@hp.com	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	1-760-710-0048	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (foie, le système respiratoire)
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

## Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque des dommages graves aux yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut affecter la fertilité. Peut nuire à l'enfant à naître. Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Porter des gants protecteurs, un vêtement de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Obtenir des instructions spéciales avant d'utiliser. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter de répandre dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver sous clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

## Autres dangers

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

**GHS Supplemental information** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acrylate d'isobornyle		5888-33-5	<20
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one		2235-00-9	<15
2-[[[3-hydroxy-2,2-bis[[[1-oxoallyl]oxy]methyl]propoxy]methyl]-2-[[[1-oxoallyl]oxy]methyl]-1,3-propanediyl]diacrylate		60506-81-2	<15
Diacrylate aliphatique		Breveté	<15
Polyétheracrylate modifié en amine		Breveté	<15
Acrylate de dodécyle		2156-97-0	<10
Phenyl, Bis (2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide		162881-26-7	<7.5
Acrylate de tétrahydrofurfuryle		2399-78-6	<7.5
Pigment noir		1333-86-4	<5
Diacrylate d'oxybis (méthyle-2,1-éthanediyl)		57472-68-1	<5
2-isopropyl-9H-thioxanthen-9-one		5495-84-1	<2.5
Éthyle 4-diméthylaminobenzoate		10287-53-3	<2.5

**Remarques sur la composition** Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

---

## 4. Premiers soins

Inhalation	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre pour feux de classe D. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). L'eau peut s'avérer sans effet.
Agents extincteurs inappropriés	L'eau peut s'avérer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucun(e) connu(e).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Non disponible.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Porter l'équipement personnel de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Non disponible.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

---

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD).

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Pigment noir (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition** Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Non disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Non disponible.

**Considérations d'hygiène générale**

Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Noir.

**Odeur** Caractéristique.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** 6.8 - 7.2 pH-mètre Melder Toledo. Température 25 °C

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** > 100.0 °C (> 212.0 °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	14.5 - 15.5 cP Viscosimètre Brookfield ( $\pm$ 0,5) Température 55 °C. Rouleau # 18 (S18) RPM 100. Prévoir approximativement 10 minutes pour faire la lecture.
<b>Autres informations</b>	Consultez la Section 15 pour plus de données règlementaires ou d'informations COV.
<b>COV</b>	9.04 g/l Méthode 24/ASTM D403-93

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Non disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.
<b>Conditions à éviter</b>	Exposition au soleil.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. les métaux alcalins
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque des dommages graves aux yeux.
<b>Ingestion</b>	Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Non disponible.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Pigment noir (CAS 1333-86-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 10000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non corrosif (OCDE 431)  
Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des dommages graves aux yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Pigment noir (CAS 1333-86-4)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations** Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

---

## 12. Données écologiques

**Toxicité aquatique** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

**Écotoxicité** Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.

**Persistance et dégradation** Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Mobilité dans le sol** Non disponible.

**Autres effets nocifs** Non disponible.

---

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.  
Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau.  
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.  
S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Non disponible.

**Emballages contaminés** Non disponible.

---

## 14. Informations relatives au transport

**DOT**

**Numéro ONU** Non disponible.

**Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé.

**Classe de danger relative au transport**

**Classe** Non disponible.

**Danger subsidiaire** -

**Groupe d'emballage** Non disponible.

**Dangers environnementaux**

**Polluant marin** Non

**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Non disponible.

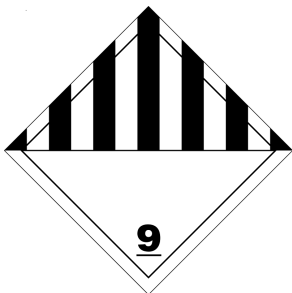
**Informations supplémentaires** La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico.

**DOT**

**IATA**

**UN number** UN3082

**UN proper shipping name** Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates)

**Transport hazard class(es)****Class** 9**Subsidiary risk** -**Packing group** III**Environmental hazards** Yes**Special precautions for user** Not available.**Informations supplémentaires** Lors de l'expédition d'un emballage interne ≤ 5L, la Provision spéciale A197 peut s'appliquer.**IATA****IMDG****UN number** UN3082**UN proper shipping name** Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates), MARINE POLLUTANT**Transport hazard class(es)****Class** 9**Subsidiary risk** -**Packing group** III**Transport hazard class(es)****Marine pollutant** Yes**EmS** F-A, S-F**Special precautions for user** Not available.**Informations supplémentaires** Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer.**IMDG****ADR****Numéro ONU** UN3082**Désignation officielle de transport de l'ONU** Matière dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates)**Classe de danger relative au transport****Classe** 9**Danger subsidiaire** -**No. de danger (ADR)** Non disponible.**Code de restriction en tunnels** Non disponible.**Groupe d'emballage** III**Dangers environnementaux** Oui**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Non disponible.**Informations supplémentaires** Lors de l'expédition de contenants ≤ 5L, ADR 375 peut s'appliquer.**ADR****ADR; IATA; IMDG****Polluant marin**

**Autres informations**

Le transport en vrac doit être conforme à l'annexe II du MARPOL 73/78 et du code de l'IBC : Ne s'applique pas.

---

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne****Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine. Union Européenne, Canada, Ontario, Japon, Philippines, Corée, Nouvelle-Zélande et Chine.

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Autres informations**

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = 9.04 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions) US EPA Method 24

---

**16. Autres informations****Date de publication**

03-Mai-2018

**Date de la révision**

03-Sept-2019

**Version n°**

02

**Autres informations**

Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

**Avis de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage.



**Informations relatives à la révision**

Identification: Information importante  
Identification des dangers: Mention de danger  
Identification des dangers: Prévention  
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients  
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples  
Données toxicologiques: Reproductivité  
14. Transport Information: Informations sur le transport des matières  
Informations relatives au transport: Autres informations  
GHS: Qualificateurs

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH</b>	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act
<b>CFR</b>	Code des règlements fédéraux
<b>COC</b>	Cleveland coupelle ouverte
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Centre international pour la recherche sur le cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health
<b>NTP</b>	Programme national de toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL (limite d'exposition admissible)</b>	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
<b>RCRA</b>	Conservation de ressource et acte de rétablissement
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Procédure de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité (TCLP)
<b>V<sub>le</sub></b>	Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition)
<b>TSCA</b>	Loi de commande de substances toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils